

51050 - Autres actions éducatives et de formation

**Proposition d'attribution de subventions pour les classes de découvertes et les sorties au Struthof et au Mémorial d'Alsace Moselle**

CP/2019/379

**Service chef de file :**

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Le présent rapport s'inscrit dans le Plan « Actions éducatives et Collèges » approuvé par le Conseil Départemental le 20 mars 2017.

L'action 19 « Classes de découverte – collèges », intégré à l'axe 1 « Devenir un citoyen responsable et autonome », se propose d'élargir l'horizon des collégiens en favorisant la découverte et l'apprentissage en dehors du collège.

Pour permettre à tous les collégiens de visiter, dans le cadre d'un parcours éducatif, au moins un lieu de mémoire consacré aux conflits contemporains générés par la haine et le refus de la différence durant leur scolarité, le Département a élargi par délibération du 4 avril 2019 le dispositif de subvention, dans le cadre de la proposition de 10 actions contre l'antisémitisme, le racisme et la haine.

A ce titre, le Département attribue des subventions pour des voyages scolaires organisés par les collèges publics et privés et subventionne intégralement les frais de transport, d'entrée et de guide d'entrée pour les collégiens visitant les lieux de mémoires régionaux et européens.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des subventions aux collèges publics et privés dans le cadre de voyages scolaires organisés dans le courant de l'année scolaire 2018/2019. Elles concernent 38 collèges, pour 4 101 élèves concernés.

Conformément à l'article L 213-2 du code de l'éducation, le Département a la charge des collèges.

Le Plan "Actions éducatives et Collèges" approuvé par l'Assemblée départementale le 20 mars 2017 (CD/2017/007) prévoit à l'axe 1 "Devenir un citoyen responsable et autonome", l'action 19 « Classes de découverte – collège » favorisant la découverte et l'apprentissage des collégiens en dehors du collège.

Le Conseil Général du Bas-Rhin, réuni le 23 mars 2009 (CG/2009/12), avait décidé la prise en charge des voyages scolaires, à hauteur de 5€ par élève et par nuitée en limitant le nombre de participants, pour chaque collège, à 30 % des effectifs, et en prévoyant une durée minimale de 4 nuitées (et maximale de 9 nuitées), à l'exception toutefois des échanges franco-allemands qui sont subventionnés sur le fonds de concours académique « langue et culture régionales » géré par la délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes (DARILV) du Rectorat.

Par ailleurs, le Département subventionnait les frais de transport et d'entrée pour les

classes de 3<sup>ème</sup> au Struthof et du Mémorial d'Alsace Moselle.

Dans le cadre de la proposition de 10 actions contre l'antisémitisme, le racisme et la haine, le Conseil Départemental lors de sa session du 4 avril 2019 (CD/2019/008) a élargi le dispositif de subvention pour permettre à tous les collégiens durant leur scolarité de visiter, dans le cadre d'un parcours éducatif, au moins un lieu de mémoire consacré aux conflits contemporains générés par la haine et le refus de la différence, de la manière suivante :

- Assouplissement des conditions d'effectifs et de durée minimale des voyages éducatifs scolaires, en les fixant respectivement à 100 % des effectifs de troisième et en supprimant la durée minimale de 4 nuitées lorsqu'il s'agit de visiter les lieux de mémoire emblématiques régionaux (Mémorial d'Alsace-Moselle, Struthof, Hartmannswillerkopf) et européens (camp de concentration, d'extermination) ;
- Prise en charge les frais d'entrée, de transport et de guide pour les visites dans les lieux de mémoires emblématiques régionaux.

Le rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des subventions telles que détaillées dans les annexes jointes au rapport dont des subventions aux collèges Grégoire de Tours à Marlenheim et Frison-Roche à La Broque, selon le nouveau dispositif élargi, pour un séjour organisé en Pologne.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
40702	65-6574-28	60 000,00 €	38 184,00 €	14 919,00 €
14980	65-65737-28	335 000,00 €	193 214,01 €	83 170,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération des subventions pour l'organisation de classes de découverte et les visites du Struthof et du Mémorial d'Alsace Moselle, pour un montant de 83 170,00 € aux collèges publics et de 14 919,00 € aux collèges privés.*

Strasbourg, le 20/09/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY